

ARRETE MUNICIPAL N° 2025-72
Aire d'accueil touristique et de loisirs de Chervinges
Rue Benoît Branciard

Objet : Réglementation provisoire du stationnement lors de la **chasse aux œufs organisée par l'Association de Parents d'Elèves de l'Ecole de Chervinges**

Nous, Ghislain de Longevialle, Maire de la commune de Gleizé (Rhône),

Vu le Code de la Route, notamment l'article L411-1, R411-8, R411-25 et R417-10 (mise en fourrière),

Vu les articles L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L132-1 et L511-1

Considérant que pour éviter tout accident à l'occasion de la chasse aux œufs organisée par l'APE de Chervinges au niveau de l'aire d'accueil touristique et de loisirs de Chervinges **dimanche 13 avril 2025 de 10h à 17h** il est nécessaire de réglementer le stationnement à Gleizé,

ARRETONS

Article 1 : Pour sécuriser la traversée des enfants sur le site du Balcon du Morgon, six places de stationnements seront neutralisées sur le parking de l'Aire d'Accueil et de loisirs de Chervinges le **dimanche 13 avril 2025 de 10h à 17h**.

La mise en fourrière des véhicules pourra être prescrite dans les conditions prévues aux articles L 325-1 à L 325-3 du même Code.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA TRANSMIS A :

- Monsieur le Commissaire de police de Villefranche-sur-Saône.
- Police Municipale de Gleizé
- Madame la Présidente de l'Association de Parents d'Élèves de l'Ecole de Chervinges

Fait à Gleizé, le 01 avril 2025




Ghislain de Longevialle
Maire